

**DU 10 AU 28
NOVEMBRE
2025**

JE VOTE !



Le SNETAA-FO organise les élections de la « liste des 80 » avec son secrétaire général ainsi que ses secrétaires départementaux (S2). Le vote se déroulera selon les modalités votées par le bureau national. Ces votes vont nous permettre de renouveler nos instances nationales et de choisir nos responsables. C'est un moment essentiel de notre démocratie interne. C'est aux adhérents du SNETAA-FO de choisir leurs responsables. Alors, donnez votre avis et participez à notre vie interne : VOTEZ ! C'est ensemble et unis que le SNETAA-FO est efficace ! C'est ensemble que nous gagnerons ! VOTEZ !

VOTE INTERNE NATIONAL POUR LES INSTANCES DU SNETAA-FO

Extraits des règlements votés par le bureau national le 09 septembre 2025 (seuls les règlements votés disponibles sur le site www.snetaa.org font foi)

Tous les éléments qui suivent présentent le déroulé des scrutins en vue de l'élection de la liste des 80 et les élections des S2 ; ces scrutins se tiennent simultanément.

CALENDRIER

- Votes du lundi 10 au vendredi 28 novembre 2025 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse du siège national du SNETAA-FO, 417 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud cedex ; pour les adhérents des outre-mer et de l'étranger : vote parvenu au siège national du SNETAA-FO, à la même adresse, avant le 08 décembre 2025 ;
- Dépouillement des votes par le bureau national et enregistrement des résultats le 09 décembre 2025 ;
- Délai de recours du 10 décembre 2025 au 07 janvier 2026 (cachet de la poste faisant foi) ;
- Réunion de la commission des structures pour examen des recours le 13 janvier 2026 ;
- Bureau national d'arbitrage des recours (si besoin) le 20 janvier 2026 ;

- Mise en place des instances académiques du 26 janvier au 08 avril 2026 ;

Peuvent prendre part au vote tous les adhérents à jour de cotisation totale pour l'année 2025-2026, au 17 octobre 2025 (ou en prélèvement automatique partiel n'ayant subi aucun refus, rejet de banque, démission depuis le 1^{er} septembre 2025).

DÉROULEMENT DU VOTE

Les scrutins sont organisés par correspondance individuelle.

Pour la liste des 80, les adhérents pourront écrire sur papier libre l'intitulé de la liste de leur choix, ou utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure portera le nom et l'adresse du SNETAA-FO. Au dos, l'adhérent indiquera obligatoirement ses nom, prénom, établissement, département, et apposera sa signature. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

Pour les élections des S2, le scrutin est organisé par correspondance individuelle. Les adhérents pourront écrire sur papier libre le nom du candidat

pour qui ils votent ou utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure portera le nom et l'adresse du SNETAA-FO. Au dos, l'adhérent indiquera obligatoirement ses nom, prénom, établissement, département, et apposera sa signature. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

Pour les deux scrutins, vous pouvez voter du lundi 10 au vendredi 28 novembre 2025, cachet de la poste faisant foi (pour les adhérents des outre-mer et de l'étranger : vote parvenu avant le 08 décembre 2025).

DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement sera effectué par le bureau national (élargi à un représentant de chaque liste validée de candidats, pour la liste des 80), le 09 décembre 2025.

Le bureau national enregistre les résultats du vote et les rend publics.

DÉLAI DE RECOURS

Les recours éventuels doivent porter sur la validité explicite de certains votes dépouillés susceptibles par contestation de remettre en cause 0,5 %

des votes émis. Les recours ne peuvent être déposés que s'ils contestent la validité d'au moins 0,5 % du dépouillement et par motif de demande d'annulation des votes émis.

Le délai de recours devant la commission des structures s'achève le 07 janvier 2026. Le recours n'est pas suspensif.

Les recours sont examinés par la première instance statutaire convoquée après leur dépôt. Celle-ci décide des suites à donner. Elle entend le rapport de la commission de dépouillement, et celui de la commission des structures sur les recours électoraux dont elle a éventuellement été saisie.

Le bureau national arrête les modifications à apporter aux différents niveaux de responsabilité du syndicat par les instances compétentes en application des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

La première composante du bureau national est établie conformément à l'article 19 des statuts nationaux ; le secrétaire général est élu.

D'autre part, les S2 sont élus.

Le bureau national réuni le 14 octobre 2025 a rendu ses décisions après avis de la commission des structures sur la validité de la liste des 80 et des candidatures S2 ci-après, conformément aux dispositions statutaires, réglementaires et des règlements des élections votés le 09 septembre 2025. Cette liste des 80 et les candidatures S2 validées sont affichées sur le site national www.snetaa.org, rubrique « élections internes » à partir du 14 octobre 2025 avant minuit.

LISTE DES 80+20 | PRÉSENTÉE PAR PASCAL VIVIER

1. Pascal VIVIER	21. Isabelle AUBRY	41. David KILIC	61. Frédéric WISNIEWSKI
2. Christophe AUVRAY	22. Baptiste LARCHER	42. Christelle HOCHEDÉZ	62. Christian CARLON
3. Bénédicte MOULIN	23. Brigitte VINCENT-PETIT	43. Sébastien PASADOVIC	63. Gilles GAUTHÉ
4. Olivier ROSIER	24. Catherine AZAÏS	44. Jean-François PASCAL	64. Francisco TELLO
5. Stéphanie SALICETO	25. Samir BERRAHO	45. Dominique LAFARGUE	65. Fabrice DRIOTON
6. Jean-Luc DUSSOL	26. Françoise VAISSE-ANTOINE	46. Stéphanie DURR	66. Maheanu'u ROUTHIER
7. Muriel POUGET	27. Daniel CHAINIEWSKI	47. Fabrice COSTES	67. Patrice MERIC
8. Rachid BIBA	28. Max SANCHEZ	48. Françoise BUREAU	68. Richard ANTOINE
9. Corinne JULIEN	29. Laetitia BARADAT-CALBET	49. Sauveur D'ANNA	69. Yves-Henri SAULNIER
10. Christophe MORLAT	30. Christophe SEGOND	50. Christelle BUTRAUD	70. Francis STOEFFEL
11. Déborah FALQUET	31. Christian LAGE	51. Denis BRUNET	71. Sonia ARNAUD
12. Samir ALEM	32. Paul DEVAUX	52. Jules NAGBO	72. Pierre PETIT
13. Dominique PEILLOUT	33. Marie-Jo HUGONNOT	53. Jean-Louis GUILHEM	73. Danielle ROSIER
14. Alain-Romain NITKOWSKI	34. Patrick DELAITTRE	54. Stéphanie VAN OOST	74. Frédéric MARTINEZ
15. Samir CHIBANE	35. Delphine GIRARD	55. Nathalie MOURIN	75. Marie-Claude DUPOIZAT
16. Jean-Marie TARTARE	36. Céline GRENIER	56. Martine LE HEMONET	76. Ludovic ATHENOUR
17. Elisabeth RICHARD	37. Stéphane CONTAMINES	57. Jean-Marc PIEROCHE	77. Dominique HUNCKLER
18. Laurent HISQUIN	38. Marie-Ange AUBRY	58. Esther TARTARE	78. Danièle VIVIER
19. Muriel WENDLING	39. Marc LARÇON	59. Jean-Marc FOISSAC	79. Pierre WOZNIAK
20. Jimmy VILLERONCE	40. Giulia VINCI	60. Véronique ROGER	80. Géraldine LOISEL
01. Halim MEDAREG-NAROU	06. Viviane ANTONIN-TENOT	11. Isabelle RECHAL	16. Elin KARRAMKAN
02. Jean-Luc GERMANEAU	07. Alain FONT	12. Claudine THIERRY	17. Rose-Anne MILLER
03. Tere MAIRE	08. Nicolas DEMORTIER	13. Guillaume SETRUK	18. Jean-Yves BERVILLE
04. Jean-Pierre SINARD	09. Jean-Pierre ARDON	14. Philippe FRICH	19. Lucie BECQUET
05. Nicolas ROBERT	10. Ludovic MALBOROUGT	15. Abdelkader CHERFI	20. Jean-Gabriel ALFONSI

Soutenu par : Mohamed AARRAS, Didier ABONNEAU, Marie-Claude ALBA, Stéphane ALBERT, Béatrice ALGER, Rémi AMARA, Sylvie AMOURETTE, Marie ANDRE, Catherine ANTOINE, Evrert ATTAUD, Pascal AUBRY, Benoit BACCAR, Levon BAGHDASSARIAN, Samia BARA, Omar BELLAHCENÉ, Véronique BELLON MIGNON, Abdenour BELLOUT, Omar BENHAMOUCHE, Gaëtan BERNA, Sophie BERNARD, Bruno BERRAH, Richard BIDON, Jean-Marc BIRGINIE, Simon BONY, Francis BOSCAR, Christophe BOUCHARECHAS, Charles BOULANGER, Claudine BOURDIN, Laetitia BOVEE, Bernadette BRANGIER, Brigitte BREILLAD, Mickael BRETTE, Nicolas BRILLET, Gilbert BRULU, Nicolas BUDILLON, Léopoldine BUSOLINI, Sylvia BUSSI, Philippe BUZON, Frantz CABRERA, Yvan CAPO, Régine CAPY, Martine CARROUEE, Jean-Pierre CELESTINE, Antonia CERIAC, Cécile CEVOZ-MAMI, Patrick CHABRIDON, Jean-François CHANARD, Nathalie CHANARD, Patrick CHAPELAND, Didier CHARAMELET, Corinne CHARDEY, Fabienne CHAVANEL, Aïssa CHERFI, Sabine CHERRY, Marie-Claude COACOLQ, Cécile COEUGNET, Marie-Christine COLIN, Jérémy COLIN, Sylvia COMBET, Danielle CONTARET, Françoise COUCHINAVE, Christian CRATER, Christophe CRATER, Stéphanie CUNY, Eddy DALIDAN, Marielle DAMPIERRE LUCIANI, Alexandra DE WITTE, Martine DECAUDIN, Christine DELMAS, Stéphane DELPRAT, Gilles DENAT, Bernard DESPIAU-PUJO, Amélie DESTIN, Frédéric DIAZ, Frédéric DIDONNA, David DIMARCO, Nicolas DION, Éric DJEGHLIL, Samuel DOLLET, Abdallah DRIOUCH, Véronique DROIT, Yann DULISCOUET, Claude DUMSER, Audrey DUPUIS, Éric DUPUY, Mélinda DURIEZ, Hafida DZIATKIEWICZ, Frédéric EDMOND, Hammadi EL AALAOUI, Géraldine ESCOFFIER, Marie-Pierre ESTEBAN, Naima FAROUK, Yvan FAUREL, Laetitia FLOQUET, Magali FOMBARON, Damien FRANTZEN, Jacques FRESNE, David FUSTE, Jean-Paul GARRIBOTTO, Cyril GAUDICHON, Thierry GIRARD, Gérard GORCYCA, Patrick GOSSELIN, Laurent GOUNTCHEV, Stéphanie GOUNTCHEV, Gérard GRANGETEAU, Gérard GRELLE, Cyrille GUERET, Robert GUILON, Valérie HAENEL, Fatiha HACHAICHI, Hamza HAMZAOU, Mohammed HAMZAOU, Houyame HARBAZ, Karine HECQUET, Thierry HENRIQUE, Delphine IMBERT, Daniel ISAIA, Catherine IZAMBARD, Julie JABOUEUF, Francis JACQUELINET, Franck JAMMES, Oulfa JEMAI, Marie-Line JOSEPH, Martine KACI ABDALLAH, Frédéric LACOURBAS, Henri LALOUE, Jean-Christophe LAMARQUE, Catherine LANG, Marie-Agnès LARIFLA, Rémi LASNAMI, Laetitia LE BOURHIS, Nelly LE TOLLEC, Philippe LEBREUR, Thierry LECLERC, Marie-Christine LEFEUVRE, Mireille LEGOUX DELORME, Valérie LEJAMBLE, Agnès LEMBERT, Claudine LEMOINE, Arnaud LENGIN, Nathalie LEPELTIER, Xavier LEROUX, Rafaëlle LESAUVAIGE, Irene LEWKOWICZ, Stéphanie LHOUMEAU, Aymeric LOUIS, Livia LOWENSKI, Jean-Yves LUQ, Helena MALLION, Anne MAMOUNI, Nicolas MANGARD, Éric MANNE, Pierre MARIANI, Fred MARIE-LOUISE, François MARTEAU, Arnaud MARTIN, Jeanne-Marie MATHOURAPARSAD, Stevens MAURIN, Jean Marcel MBEN EONE, Sabrina MERCIER-ROCHE, Henriette MEUNIER, Jean-Philippe MEUNIER, Jean-Marc MOLINA, Isabelle MONNET, Philippe MOUNAC, Ghislain MOUQUET, Lionel MOURY, Éric MUCCI, Stéphanie MUNOZ, Alban NAPOLI, Paul NEMET, Sandrine NICOLAÏ, Céla PALCY, Danielle PALVAIR, Sandrine PANCARTE, Daniel PARDON, Martin PASTOUR, Jean-Michel PAULY, Laurent PELAT, Laurent PERPOIL, Stéphane PERRONE, Jocelyn PETCHY, Bruno PETROLO, Alain PIAT, Cynthia PIERRE CAPITAINE, Caroline PIERRON, Stéphane POMMIER, Cyril POUZET, Vincent QUENEAU, Abdel-Hafid RAMLA, Yves RAVEL, Laurent RAVERA, Dominique REDON, Didier REGNES, Éric RENAUD, Yvette REVEL, Carine RIBES, Michel RICOU-CHARLES, Fabien RODRIGUEZ, Philippe ROUSSEAU, Bernard SABOURAUD, Françoise SALVAYRE, Pedro SANCHEZ ANDRES, Thierry SAND, Valérie SAUVETRE ROUX, Salma SEGHIR, Christine SERVANT VOYER, Mostafa SHOUL, Virginie SIMON, Jean SKORUPA, Antoine SOLA, Marie-Françoise SOUC, Thierry SOULIE, Nicolas SOUPRAYEN, Alan SYLVESTRE, Dominique SYLVESTRE, Maryse TAKORABET, Valérie TAMISIER, Stéphane TEXIER, Micheline TISBA, Tania TONY, Raymond VALADE, Bertrand VARDE, Christophe VARENNES, Patrice VERRYSER, Florence VICENZI, Marie-Claude VIGILANT, Aurélien VIGNERON, Bohdana VYSLOUZILOVA, Pascal ZABAREL, Annie ZAMANT.

LISTE DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL (S2)

AIX-MARSEILLE 04 Thierry GIRARD 05 Nathalie DELORY 13 Stéphanie MARQUART 84 Yvan CAPO	CAEN 50 Jean-Sébastien HEDERER 61 Christophe HIRON CLERMONT-FERRAND 03 Denis BRUNET 15 Emmanuel REY 43 Jean-Philippe MEUNIER 63 Frédéric LACOURBAS CORSE 2A Stéphanie SALICETO 2B Bruno PETROLO CRÉTEIL 93 Samia BARA 94 Omar BENHAMOUCHE ou Thierry HENIQUE DIJON 21 Yves LAVANANT 58 Sylvie FARIGOULE 71 Francis JACQUELINET 89 Pierre WOZNIAK	GRENOBLE 07 Simon BONY 26 Valérie ROY TAMISIER 38 Déborah FALQUET 73 Thierry ALLOT ou Didier CHARAMELET GUADELOUPE 971 Ludovic MALBOROUGHT LILLE 59 Aïssa CHERFI ou Thomas DANIEL 62 Hafida DZIATKIEWICZ LIMOGES 19 Sabrina MERCIER ROCHE 23 Cyrille GUERET 87 Mickael BRETTE LYON 01 Jacques RAGON 42 Françoise COUCHINAVE 69 Abderraman LAIADHI	MONTPELLIER 11 Pedro SANCHEZ ANDRES 30 Jean-François CHANARD 34 Laurent GOUNTCHEV 66 Mohamed HAMZAOU NANCY-METZ 54 Laetitia FLOQUET 55 Éric DJEGHLIL 57 Latifa MEKKI 88 Jérémy COLIN NANTES 44 Vivien POINSEL 49 Stéphanie LAOUENAN 53 Jean-Marc GUILBAUDEAU 85 Sylvie TALBOT NICE 06 Stéphane PERRONE 83 Olivier PERLES	ORLÉANS-TOURS 36 Pierre PETIT 37 Yannick EPRINCHARD POITIERS 16 Stéphane CONTAMINES 17 Abdallah DRIOUCH 79 Henriette MEUNIER 86 Stéphane TEXIER REIMS 08 Rémi AMARA 10 Corinne CHARDEY 51 Stéphane LHOUMEAU 52 Léopoldine BUSOLINI RENNES 29 Alan SYLVESTRE 35 Patrick CHAPELAND 56 Nelly LE TOLLEC	ROUEN 27 Laura LE GRIVES STRASBOURG 67 Samir BERRAHO 68 Nicolas HIRN ou Giulia VINCI TOULOUSE 09 Frédéric MARTINEZ 12 Eric BOSSET 31 Philippe BUZON 46 Dominique LIFCHITZ 65 Arnaud MARTIN 82 Jérôme MUSSEAU VERSAILLES 78 Chantal FITTE-DUVAL 91 Thierry DEJEAN 92 Thierry SERRE 95 Jérôme VAN BAAR
--	---	---	---	---	--

PROCÉDURE DE VOTE

I. DÉROULEMENT DU VOTE

Qui peut voter ?

Les adhérents SNETAA-FO à jour de cotisation le 17 octobre 2025. Le vote est effectué par correspondance.

Quand voter ?

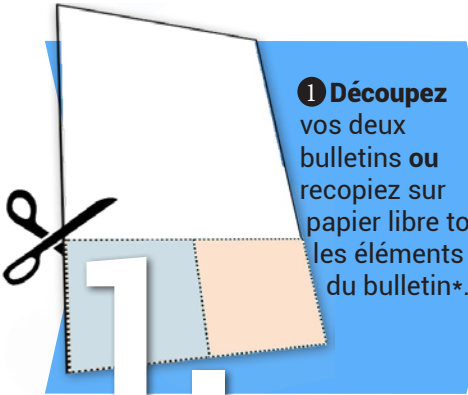
Du 10 au 28 novembre 2025 (voir règlement électoral).

II. DEUX VOTES... MAIS POUR QUOI FAIRE ?

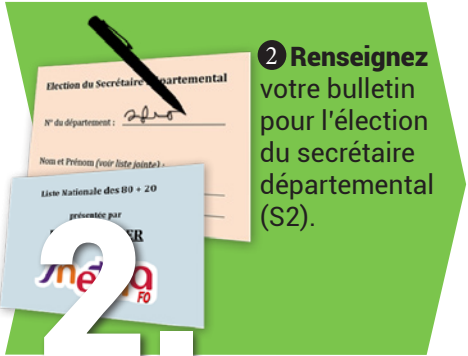
Chaque adhérent SNETAA-FO est invité à émettre **DEUX** votes :

- pour exprimer son choix en faveur d'une liste des « 80 + 20 »
- pour élire directement le secrétaire général (tête de liste)
- pour identifier l'équipe nationale des responsables en charge de la conduite du syndicat
- pour élire votre secrétaire départemental (S2).

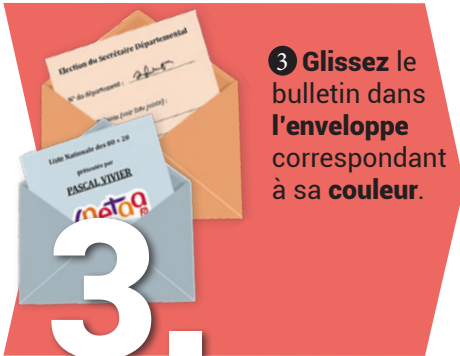
POUR NE PAS OUBLIER, VOTEZ DÈS LE 10 NOVEMBRE !



1 Découpez vos deux bulletins ou recopiez sur papier libre tout les éléments du bulletin*.



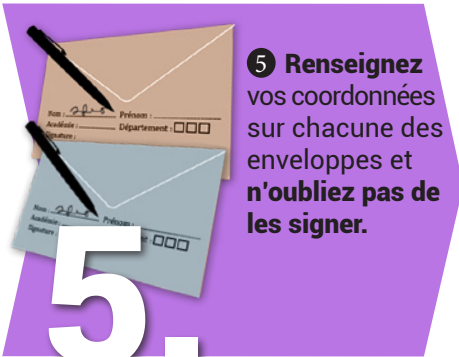
2 Renseignez votre bulletin pour l'élection du secrétaire départemental (S2).



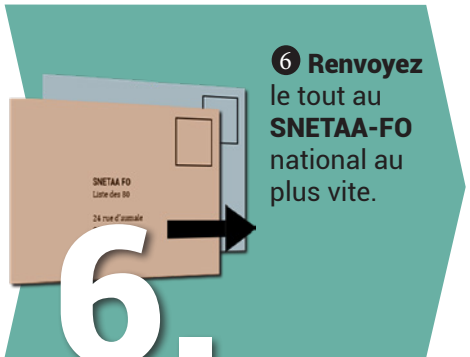
3 Glissez le bulletin dans l'enveloppe correspondant à sa couleur.



4 Glissez la petite enveloppe à l'intérieur de la grande conformément à sa couleur.



5 Renseignez vos coordonnées sur chacune des enveloppes et n'oubliez pas de les signer.



6 Renvoyez le tout au SNETAA-FO national au plus vite.

*Si vous optez pour le bulletin et l'enveloppe libres, il vous faudra préciser, pour les deux élections, sur les deux enveloppes, tant celle (anonyme) qui contient le bulletin que celle qui comporte l'adresse du SNETAA, la mention « élections S2 » ou « liste des 80 ».

DÉCOUPEZ VOS BULLETINS CI-DESSOUS ET SUIVEZ LA PROCÉDURE DE VOTE CI-DESSUS. À RETOURNER DÈS LE 10 NOVEMBRE.

LISTE NATIONALE DES 80 + 20

présentée par

PASCAL VIVIER



ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL (S2)

N° du département :

Nom et prénom du ou de la candidat·e (voir liste des candidats page précédente) :

.....

.....